

# Jardiner en ville !



**GUIDE PRATIQUE**



## ÉDITO

Avec « Jardiner en ville » la municipalité de Chabeuil vous propose de prendre part à une opération qui donnera encore un peu plus de charme et de confort à notre commune.

Notre souhait : que tous les Chabeuillois et les Chabeuilloises, dans les hameaux, les quartiers ou en centre-ville, puissent avoir à portée d'yeux et de mains un coin de nature à contempler.

Comment ? En facilitant la plantation de végétaux dans leur rue, sur un bout de trottoir, au pied des arbres. Pour ce faire, deux plantations auront lieu au rythme des saisons, au printemps et à l'automne.

En plus de l'aspect esthétique non négligeable, tous ces lieux végétalisés seront autant d'îlots de verdure et de fraîcheur et d'occasions de tisser des liens entre habitants. Mais ils permettront également un apport de nourriture et un abri pour les insectes ou la petite faune.

Un nouvel engagement pour faire de Chabeuil une ville encore plus belle, plus agréable, plus saine... Naturellement !

Alban PANO  
Maire de Chabeuil

Le Maire Alban Pano et la Conseillère Municipale Bénédicte Lebleu lancent en cette fin d'année 2023 le label « **Bien dans ma ville** ». Un grand plan d'actions dédié à l'embellissement et au fleurissement de Chabeuil, à travers lequel l'habitant est aussi un acteur. Il consiste en 5 actions principales :

1

La plantation d'une centaine d'arbres en moyenne par an, au printemps et à l'automne, dans chaque quartier de la ville en prenant en compte les spécificités climatiques et esthétiques de la commune.

2

L'attribution de passeports « Jardiner en ville » (chaque printemps et chaque automne) avec deux possibilités offertes aux jardiniers : le micro fleurissement (plantes grimpantes ou fleurs le long des murs) ou au pied de l'arbre.

3

Le développement des jardins partagés et des jardins familiaux et l'animation des espaces verts avec les écoles, pour créer du lien entre toutes les générations.

4

La préservation des espaces verts existants, leur entretien sans aucun produit phytosanitaire, et leur extension le long d'axes de mobilité douce afin de créer des trames vertes.

5



L'harmonisation du mobilier urbain à l'échelle de la commune, pour créer une unité.



# QU'EST-CE QUE L'OPÉRATION « JARDINER EN VILLE » ?

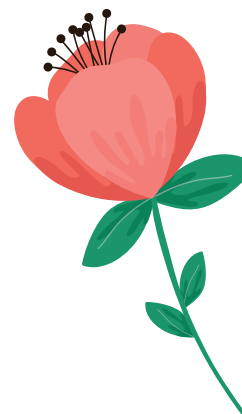
Ce dispositif a pour but de laisser plus de place pour la nature, en ville, en invitant les habitants à investir l'espace public pour y planter des végétaux. Il permet à chacun d'embellir et d'entretenir son espace de vie proche, en faisant des propositions de plantations sur les lieux de leur choix, tout en respectant le bon usage de la rue.

Il existe deux formes possibles de végétalisation de l'espace public :

- 1**  **Les micro-fleurissements** : cela consiste à opérer des percées sur la voirie le long des murs, afin d'y placer des plantes vivaces grimpantes ou non, adaptées au climat, fournies par la Ville.
- 2**  **Les plantations au pied des arbres** : il s'agit dans ce cas de faire entourer les pieds d'arbres de végétaux, au choix du titulaire du passeport, parmi les plantes autorisées.

Les villes où il fait bon vivre sont celles où une attention particulière est portée au végétal. La nature en ville apporte des bienfaits importants en matière de santé en limitant la pollution de l'air et les îlots de chaleur. Le passeport « Jardiner en ville » a pour objectif d'associer les habitants à la démarche de la Ville pour embellir les places, les rues et avenues et contribuer à **faire de Chabeuil une véritable cité nature**.





Par cette action, la Ville vient soutenir techniquement et matériellement les initiatives de tous ceux qui souhaitent végétaliser l'espace public en toute saison.









# UNE ACTION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Végétaliser la rue c'est permettre à la nature de regagner du terrain face au bâti. Sur l'espace public, chaque citoyen peut ainsi créer des lieux vivants pour :

-  **Embellir** une entrée, un quartier, et les rues de la ville. Les plantations au pied des arbres apparaissant comme de petits coins de nature.
-  **Participer au rafraîchissement de l'air** en ville (diminution des îlots de chaleur) et à l'amélioration de sa qualité (absorption des microparticules).
-  **Offrir refuge et** source de **nourriture** à la petite faune (insectes, oiseaux, etc).
-  **Favoriser le lien** avec ses voisins ! Jardiner sur l'espace public lance une dynamique dans le quartier, l'initiative donne envie et suscite l'échange, le partage d'expériences.

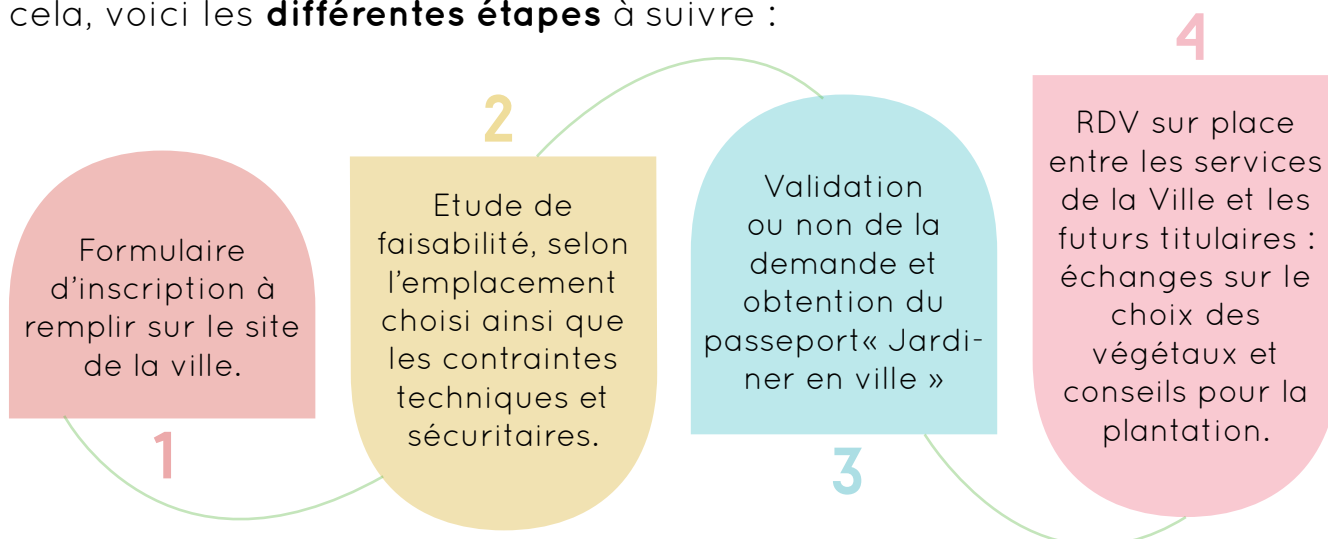
## EN BREF, LA VÉGÉTALISATION, 4 RAISONS POUR AGIR :

-  1 Embellir la rue ou le quartier.
-  2 Participer au rafraîchissement de l'air.
-  3 Offrir refuge et nourriture à la petite faune.
-  4 Retisser du lien avec ses voisins.



# COMMENT OBTENIR LE PASSEPORT « JARDINER EN VILLE » ?

Tous les habitants de la ville et des hameaux pourront s'impliquer. Pour cela, voici les **différentes étapes** à suivre :



## QUELQUES RÈGLES À PRENDRE EN COMPTE :

En fonction de votre projet, différentes questions seront soulevées, impliquant parfois de se référer à des documents réglementaires.

Si vous désirez planter sur le domaine public, vous devez obligatoirement obtenir l'accord de la Ville via le passeport « Jardiner en ville ». Sinon, pour les micro-fleurissements, il est indispensable d'avoir l'**accord du propriétaire ou de la copropriété** (attestation).

Des distances réglementaires sont également à respecter. Par exemple, au niveau de l'accessibilité, le **passage sur un trottoir** pour les piétons et les personnes à mobilité réduite doit être d'un **minimum d'1m40** de large.

Au niveau de la sécurité, les emplacements pour les plantations doivent se situer à une **distance minimale de 50cm des réseaux** souterrains entrants dans le bâtiment et à faible profondeur (eau potable, électricité, téléphonie, assainissement, etc.).





# 1.

## LES MICRO-FLEURISSEMENTS

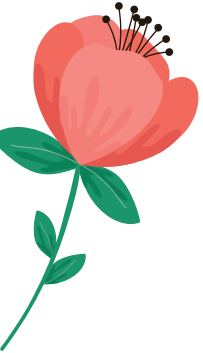
au pied du mur

**Des plantes grimpantes et des fleurs** sont utilisées pour les micro-fleurissements.

Le service espaces verts fera le trou dans la chaussée en pied de mur selon la configuration entendue à la remise du passeport.

La Ville fournira :

- ✿ de la terre,
- ✿ le 1er végétal,
- ✿ le matériau pour protéger la plantation (tuile, bois)
- ✿ un peu de paillage.



## 2.

### LES PLANTATIONS

au pied d'un arbre

La plantation sera possible seulement si l'espace au pied le permet sans abimer l'arbre !

Si vous avez besoin d'ajouter du terreau, attention de ne pas enterrer la base du tronc. N'attachez aucun support, grille ou autre au tronc.

La Ville fournira :

- 🌻 de la terre si besoin,
- 🌻 quelques végétaux,
- 🌻 un peu de paillage.





## EN PRATIQUE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous souhaitez participer à l'opération « Jardiner en ville », il est maintenant temps de passer à l'action !

### COMMENT FAIRE SON CHOIX ?

Le climat connaît de fortes amplitudes thermiques entre nos hivers aux nuits – et parfois aux jours – à températures négatives et épisodes de neige ou de gel, et l'été, où la canicule et la sécheresse peuvent frapper durant plusieurs semaines. Il faut donc **bien choisir les plantes en fonction de ces variations climatiques.**

De façon générale sur l'espace public et compte-tenu des risques de pollution multiples, il est déconseillé de planter des plantes potagères, légumières, ou fruitières que l'on souhaiterait consommer. Le choix des végétaux varie selon l'exposition (contre un mur, plein sud, au nord, à l'ombre, plein soleil, exposé au vent...)

**Préférez la flore locale adaptée pour les insectes pollinisateurs. En variant les espèces, vous créez des milieux favorables à la micro faune de notre territoire.** Vous êtes sur l'espace public certaines plantes sont moins adaptées, comme les plantes toxiques, invasives, épineuses ou urticantes.



L'objectif est de faire le meilleur choix, en fonction de votre souhait (plutôt plante grimpante ou couvre-sol, certain type de fleurs) et de l'emplacement choisi (grande ligne le long d'un muret, petit trou carré, autour d'un arbre ...).

Pour vous accompagner, la Ville vous propose une liste de plantes et fleurs avec toutes les informations pratiques liées à chaque espèce.

Rendez-vous sur le site : [www.mairie-chabeuil.com](http://www.mairie-chabeuil.com)



## COMMENT PROCÉDER À LA PLANTATION ?

Période : les plantations se font toujours hors période de gel, à l'automne ou au printemps.

Terre : assurez-vous que la terre soit relativement humide avant de planter. Dans le cas contraire, arrosez et repoussez la plantation au lendemain (le sol ne doit pas être gorgé d'eau non plus). L'idéal est d'apporter du compost à la terre afin de l'amender. Réalisez ensuite un trou dont la largeur sera légèrement supérieure à la motte de votre plante.

Racines : veillez à humidifier la plante et son chignon de racines desserré avant qu'elle ne soit installée dans la fosse de plantation. Replacez ensuite la terre améliorée tout autour de la plante, sans oublier de la tasser pour assurer la prise des racines.

Arrosage : arrosez copieusement chacun des nouveaux plans, puis de façon régulière vos plantations suite à leur mise en place.

Paillage : vous pourrez prévoir un paillage afin de mieux passer l'hiver, protéger vos plantations des herbes spontanées concurrentes et éviter l'évaporation.



## MON ENGAGEMENT : LES PLANTES ÇA S'ENTRETIENT !

Les plantes sont des êtres vivants qui ont besoin de soins.



La **taille** pour ne pas gêner les passants.



Le **nettoyage** des feuilles etc...



L'**arrosage** surtout les premières années.



Le **remplacement** des plantes mortes ou dégradées.

Pour les microfleurissements, en plus de l'arrosage, l'entretien des plantes grimpantes repose essentiellement :

- Sur **la surveillance de la structure porteuse** s'il y en a une. Une plante trop forte ou trop lourde peut endommager la façade ou la structure porteuse. Vérifiez tous les ans vos structures porteuses. Les fils ou câbles pourront être retendus annuellement.
- **La taille** est la seconde partie importante dans l'entretien de vos plantes grimpantes, elle s'opère à la sortie de l'hiver. Elle sera d'abord bi-annuelle pour les jeunes plants, puis annuelle. N'hésitez pas à ôter les pousses risquant d'occulter les ouvertures des passages.

En cas d'abandon et ou de non entretien de l'espace végétalisé, les services de la Ville prendront contact avec le détenteur du passeport. Si l'espace continue à ne pas être entretenu, le passeport sera retiré. Un courrier de confirmation sera envoyé à destination de ce dernier. Pendant les périodes de vacances, il est important d'anticiper et de vous organiser (avec les voisins, la famille ou les amis par exemple) pour l'arrosage et l'entretien de votre coin de nature selon les besoins.



